



# LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRÉNÉES

Nouvelle adresse : 36 rue Bernard Mulé 31400 Toulouse  
Nouveau tél : 07 81 90 49 93

Courriel : [midipyrenees@amisdelaterre.org](mailto:midipyrenees@amisdelaterre.org)

sites : <http://amisdelaterremp.free.fr/> et [www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)

## LA FEUILLE VERTE

Novembre-Décembre 2013

n° 237

### Réchauffement climatique : pourquoi ça s'aggrave ?

par Laure Teulières

Dans une sidérante **indifférence** (étant donné l'ampleur des enjeux !), le GIEC a donc rendu son cinquième rapport. Devenu, hélas, un marronnier comme un autre du système médiatique – et même plus lassant qu'un autre – entre la rentrée des classes et le prix des cartables, la Toussaint et les fleuristes, etc... Pourquoi cette indifférence ? Pour être crédible, la communauté scientifique internationale s'est astreinte à de drastiques règles méthodologiques et à de très prudentes formulations de consensus. Mais le vrai message n'est-il pas de moins en moins audible ? Fait-il encore seulement actualité ? Car le scénario peine à se renouveler. Comme si, d'un rapport à l'autre, la portée des subtils glissement sémantiques qui confirment et durcissent le diagnostic n'était pas perçue. A partir de modèles climatiques établis selon un « *très haut degré de confiance* », le réchauffement global est désormais reconnu « *sans équivoque* » et la responsabilité de l'activité humaine « *extrêmement probable* »... Bientôt, un prochain document nous dira : « *extrême degré de confiance* », « *plus que sûr* » ou encore « *absolument certain* »... Que se passera-t-il entre les deux rapports du GIEC ? Rien. Une « *absolument totale* » **inertie**, une « *quasi certitude* » d'impuissance, une catastrophe chaque jour plus « *extrêmement probable* » et déjà largement irrémédiable. Mais l'eau monte lentement, le thermomètre bloqué dès aujourd'hui s'affolera demain. Entre les deux, nos sociétés se révèlent structurellement incapables d'agir à temps pour éviter des effets irréversibles sur l'écosphère qui fonde notre vie. Elles réagiront seulement sous pression et en panique lorsque les conséquences systémiques délétères imposeront des modifications profondes, et dévastatrices pour beaucoup de gens.

On va reprocher ce **pessimisme**... éternel débat. Pas rien, c'est vrai. Le rapport a fait quelques couvertures, soutenu par un discours alarmiste qu'on reprochait il n'y a pas si longtemps à nos associations. Mais dès le lendemain, la même presse et les mêmes émissions s'empressent de relayer les discours sur l'usage tous azimuts des énergies, la priorité absolue d'alimenter la machine économique, les « *menaces* » sur le diesel ou la nécessité de maintenir la compétitivité du transport routier. Pas rien, c'est vrai, puisque les politiques publiques entonnent désormais le refrain du « **développement durable** », listent des catalogues de mesures, financent des initiatives de sensibilisation, multiplient commissions et

concertations... Une volonté d'affichage, c'est sûr. Quelques mesures intéressantes, souvent prises avec d'autres poussant à l'inverse, dans une complète incohérence. Et dans l'ensemble pas beaucoup plus qu'un **rhabillage vert de la logique de croissance** qui reste le fond – inattaquable – du problème. Le gouvernement français, volontaire pour relancer à Paris en 2015 une grande conférence internationale sur le sujet, aura fort à faire en France d'ici là pour se rendre crédible. Car pour l'instant, la présidence Hollande après celle de Sarkozy a fait de l'écologie la variable d'ajustement de ses manoeuvres politiques internes et/ou d'une gestion cynique de l'opinion publique. Pas rien quand même, c'est vrai, surtout parce que la société civile, elle, fourmille **d'alternatives naissantes**, d'expériences de terrain, de propositions... Certes – et les Amis de la Terre en animent, les soutiennent, s'en font constamment l'écho – mais sans que rien de tout cela ne fasse pour l'instant levier. Le constat est sans appel et on se doit de l'avoir présent à l'esprit : **les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter comme jamais, les politiques pour les réduire sont en échec**. La ruée décomplexée vers les gaz de schiste indique la tendance lourde quand les alternatives demeurent reléguées en marge, ou dans de sympathiques niches.

### Soirée-débat

### Réchauffement climatique : pourquoi ça s'aggrave ?

avec les interventions de Geneviève Azam,  
Hubert Cros et Frédéric Durand

**Mercredi 6 novembre 2013 - 20h30**

Salle du Sénéchal

17 rue de Rémusat, Toulouse

Soirée organisée par les Amis de la Terre Midi-Pyrénées avec le soutien d'ATTAC Toulouse, l'UCJS, Les Amis du Monde Diplomatique et Sciences Citoyennes

Notons combien la thématique de « **l'adaptation** » au **changement climatique** est déjà là. A juste titre, il le faudra bien. Mais de plus en plus comme l'acceptation d'un processus qu'on pourrait ainsi se permettre de laisser aller. Une lénifiante

façon de ne pas lancer les transformations – en effet urgentes et parfois drastiques – qui pourraient éviter le pire (nous avons très probablement déjà dépassé le seuil indicatif des 2 degrés d'augmentation future au delà duquel les scientifiques entrevoient de possibles effets de bascule et d'emballement). Bref, une promesse de bonimenteur de **s'adapter demain pour ne rien changer aujourd'hui**. Les ténors médiatiques les plus en vue et autres chroniqueurs multi-plateaux sont prompts à dénoncer « l'immobilisme », les « blocages », la « peur du changement », les « égoïsmes » et finalement le « refus du réel » lorsqu'il s'agit des réticences de la population à accepter l'ordre néo-libéral globalisé et le continuel laminage des droits sociaux. Aucun commentaire de ce type pour pointer l'incapacité à faire évoluer nos sociétés à la hauteur de l'enjeu climatique. Car cela reviendrait à toucher aux habitudes du plus grand nombre, aux privilèges d'une minorité vorace et à la multitude d'intérêts particuliers âpres à défendre leurs positions. Surtout, cela imposerait un changement profond de notre univers économique, social, culturel... Qui y est prêt ? Et par où on commence ?

## Le « greenwashing » au secours des grandes opérations d'aménagement

par Flore Dupré

Il y a plus de quarante ans, dans la BD « L'An 01 », Gédé représentait déjà l'urbanisation galopante qui progressait telle une nappe épaisse et rigide recouvrant irrémédiablement les espaces naturels. C'est à cette époque qu'a débuté le cercle infernal du développement du trafic automobile : l'usage de la voiture individuelle entraîne un étalement urbain qui le stimule en retour. Vastes zones d'activités et de commerces, marées pavillonnaires, nouvelles infrastructures routières, faiblesse des dessertes de transport en commun : tous ces éléments s'alimentent les uns les autres.

Ainsi, amorcé à l'époque de l'énergie bon marché, le cercle vicieux se perpétue, au point qu'en France **l'artificialisation des sols augmente quatre fois plus vite que le croissance démographique** (+1,9% par an entre 2006 et 2009). Au sein de la Grande Agglomération toulousaine, ce sont 680 ha **par an** de terres agricoles et naturelles qui ont été consommés entre 1999 et 2007. Différentes lois ont tenté d'encadrer la croissance urbaine et de limiter les besoins en déplacements : la loi Solidarité et Renouvellement urbain en 2000, la loi Urbanisme et Habitat en 2003 et enfin la loi dite « Grenelle II » en 2010. Les dispositions qui en sont issues sont notamment censées obliger les élus locaux à plus de réflexion en matière d'urbanisme pour se rapprocher du modèle de la ville « compacte ». Pourtant, on continue d'ouvrir ou d'étendre des zones d'activités à la périphérie des villes, même lorsqu'il existe encore de vastes emprises foncières exploitables dans le tissu urbain existant. De même, on continue à créer de nouvelles zones pavillonnaires même lorsqu'il existe un taux de vacance important des logements dans les centre-bourgs. Pire : sous l'effet du syndrome des élus qu'on pourrait qualifier d'arrière-garde, parce que désireux de laisser dans le paysage une empreinte bien visible de leur longue carrière, on continue de voir fleurir des projets de grande envergure aussi dévastateurs qu'inutiles.

Notre région connaît ainsi quelques projets

pharaoniques aux noms pompeux, censés marquer l'entrée dans les territoires : les « Portes du Tarn » à Saint-Sulpice sur Tarn (dont nous avons déjà parlé dans la feuille verte n°228) et les « Portes de Gascogne » à Plaisance-du-Touch. Zones d'activités et de commerces pour le premier, gigantesque centre commercial pour le second <sup>1</sup>, ces projets sont prévus dans des secteurs agricoles ou naturels, éloignés du tissu urbain existant (la localisation des Portes du Tarn est justifiée par ses promoteurs par son emplacement « stratégique » entre la voie de chemin de fer et l'autoroute). Ces deux projets se caractérisent également par une absence de pertinence économique (zones d'activités existantes sous-exploitées dans le cas des Portes du Tarn, offre en grandes surfaces déjà surabondante dans le cas des Portes de Gascogne et concurrence menaçant la viabilité des commerces de centre-ville dans les deux cas). Mais les promoteurs du projet parient sur le fait que les citoyens croiront en l'équation fallacieuse « grand projet = création de nombreux emplois » (aidés en cela par la région qui a attribué le label de « zone d'intérêt régional » aux Portes du Tarn). Pour mieux vendre le projet, les promoteurs des Portes de Gascogne ont rebaptisé le projet « Val Tolosa », lui donnant ainsi un petit parfum de terroir. **Mais plus encore : comme de nos jours l'écologie est devenue un argument marketing, les bétonneurs n'hésitent pas à draper leurs projets des oripeaux de l'écologie.**

Concernant le projet des Portes du Tarn, voici ce qu'on peut lire sur le site de la communauté de communes Tarn-Agout : « Pour mener à bien ce projet, les **Élus ont souhaité participer à une démarche d'écologie industrielle permettant d'intégrer le parc d'activités dans son environnement à travers une démarche écologique, durable et une gestion économe dans son fonctionnement. La démarche du projet a d'ores et déjà pris en compte ces principes, il s'agit d'assurer une cohérence environnementale, économique et urbaine tout au long de la vie du parc (de la conception à la gestion) dans le but de maîtriser l'impact du site d'activités de manière globale.** » Concrètement, cela signifie essentiellement que sur les 200 ha de la zone, 50 ha seront consacrés à des « espaces verts », à des « activités agricoles à valeur ajoutée » ou encore à des « bois protégés ». Notez que ceci ne mange pas de pain puisqu'il s'agit juste de maintenir ce qui existe déjà. Elargir l'emprise d'une ZAC pour y intégrer des espaces qu'on ne bétonnera pas et ainsi pouvoir afficher que le quart de la surface sera de couleur verte, voilà une astuce simple pour se faire passer pour un créateur de nature ! De même, le schéma d'aménagement prévoit des « coulées vertes » pour des circulations douces, lesquelles nous feraient presque oublier la nouvelle bretelle d'autoroute que ce projet est censé financer et les autres perspectives de liaisons routières dans le quel il s'inscrit.

Rappelons que les projets sont déjà théoriquement « blanchis » par les études d'impact obligatoires dont ils ont fait l'objet, et même par le rapport environnemental du Plan Local d'Urbanisme dans le cas des Portes du Tarn. Ces études ne sont pas censées se prononcer sur une quelconque « faisabilité écologique » du projet mais à en évaluer les incidences, à proposer des indicateurs de suivi ainsi qu'à « présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et, lorsque c'est possible, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine ». **De plus, le fait qu'elles soient payées par les maîtres d'ouvrages**

<sup>1</sup> A savoir 105 000 m<sup>2</sup> de commerces dont 2 hypermarchés de 12 000m<sup>2</sup>, 28 grandes et moyennes surfaces dont une de 7 150 m<sup>2</sup>, une galerie marchande de 144 boutiques et 6 000 m<sup>2</sup> de restauration.

## contribue à en édulcorer fortement le contenu...

Toujours est-il que les opérations de communication visant à vendre les projets à la population mettent en exergue ces mesurées, dont la portée est pourtant dérisoire, et font éventuellement appel à des labels. Ainsi le fascicule de présentation de « Val Tolosa » affiche immédiatement la couleur : le logo n'est pas une silhouette de consommateur ou consommatrice béat(e) mais un arbre bien feuillu. Par ailleurs le concept attribué au site, apparaissant sur la page de garde comme un sous-titre, n'est autre que « nature et commerce ». Cette étrange association d'idées rejoint celle du promoteur Unibail-Rodamco qui prétend faire de Val Tolosa "un pôle shopping et loisirs tourné vers la nature".

A l'intérieur du livret, une page entière vise à nous démontrer que le projet est « respectueux de l'environnement » : 9 ha de parc paysager, un lac de 1,8 ha irrigué naturellement et un total de 2000 arbres plantés. Ce à quoi il faut ajouter une démarche HQE, des consommations énergétiques « limitées » et une certification « BREEAM excellent » (standard international pour la construction durable). Une image du « marché » fait apparaître une enseigne mentionnant « potager bio ». Enfin, le document se termine par une formidable mystification : « *Val Tolosa encourage l'utilisation des transports responsables* ». Prétextant de la création de pistes cyclables, d'une navette électrique et d'une nouvelle ligne de bus, **les concepteurs de la plaquette évitent de nous parler des 4 200 places de parking et des 20 000 déplacements automobiles quotidiens que ce projet est censé générer.** Le texte vire même à l'inversion des données : « *Val Tolosa protège l'environnement* » (sic). **On voudrait ainsi nous faire oublier tout à la fois l'artificialisation irrémédiable de 44 ha d'espaces naturels, l'accroissement des risques d'inondation, la quantité de ressources naturelles consommées pour la construction de cet ensemble immobilier et des nouvelles infrastructures routières liées au projet, l'énergie nécessaire à son fonctionnement, les pollutions et déchets engendrés quotidiennement, etc.** Le lecteur du document est censé conclure que le projet « Val Tolosa » apporte une plus-value environnementale ! La conscience tranquille, il accourra dans ce nouveau paradis vert pour surconsommer de plus belle. Business as usual !

## Où en sont les procédures contentieuses concernant le projet de centre commercial de Plaisance-du-Touch?

1) Le permis de construire, délivré en septembre 2009, a été attaqué par le collectif « Gardarem la Menude », notamment au titre de l'insuffisance des études d'impact sur la faune et la flore. La décision de justice est attendue pour la fin du mois de novembre.

2) Indépendamment de la procédure de permis de construire, les maîtres d'ouvrages doivent obtenir une dérogation chaque fois qu'ils portent atteinte à des spécimens d'espèces protégées de faune ou de flore. **Ceci n'est possible que dans un nombre de cas limités, dont celui de « l'intérêt public majeur ».** Cette dérogation est délivrée par le préfet, après avis de la Commission Nationale de Protection de la Nature (CNP). Dans le cas du projet Val Tolosa, c'est tout d'abord grâce à la vigilance du collectif « Gardarem la Menude » que la DREAL<sup>2</sup> s'est saisie de la question. Dans un premier temps, la CNPN a émis un avis défavorable concernant la faune, puis, le maître d'ouvrage se prévalant de mesures de compensation,

elle a donné un avis favorable. Le préfet a alors accordé la dérogation le 29 août 2013, soit 2 jours avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation découlant de la charte de l'environnement et rendant obligatoire la consultation du public pour toute dérogation. Le collectif a décidé d'attaquer cet arrêté, notamment au motif que celui-ci ne peut être qualifié comme relevant d'un d'intérêt public majeur.

## Marche contre le projet de méga centre commercial « Val Tolosa »

Samedi 9 novembre 2013

Départs : 9h (Ménude), 14h45 (métro St Cyprien)

Arrivée : 15h30 devant la Préfecture (Toulouse)

Infos et détails : [www.gardaremlamenude.com](http://www.gardaremlamenude.com)

Venez nombreux !

## Nucléaire / Golfech : première victoire historique du pot de terre contre le pot de fer

par Marc Saint Aroman et Marie Frachisse

Les associations *les Amis de la Terre Midi-Pyrénées*, *FNE Midi-Pyrénées* et le Réseau *Sortir du nucléaire* se sont réjouis du désistement d'EDF dans son pourvoi en cassation suite à sa condamnation par la Cour d'appel de Toulouse : **pour la première fois en France, un exploitant nucléaire a été condamné pour des violations à la réglementation technique relative aux installations nucléaires.**

Cette décision est d'autant plus remarquable que l'affaire a été détectée et amenée en justice par des associations informées discrètement par un salarié d'EDF d'un dysfonctionnement grave survenu à la centrale de Golfech : EDF avait en effet "oublié" de déclarer cet incident à l'Autorité de sûreté nucléaire - dit « gendarme du nucléaire » - erreur que l'électricien corrigea dès qu'il sut les associations informées... Cette décision de justice ouvre la voie à beaucoup d'autres étant donné que, régulièrement, si ce n'est quotidiennement, on constate des manquements, des négligences commises sur les différents sites nucléaires, en violation de la réglementation technique : cette décision de justice a déjà commencé à porter ses fruits puisque EDF a été condamnée au Bugey près de Lyon.

Après enquête, il s'avère que le déversement condamné par la justice a été causé par un enchaînement de défaillances techniques au sein de la centrale. En effet, fin 2009, le circuit normal de traitement des eaux de la centrale de Golfech est tombé en panne. Durant des semaines, les eaux ont donc été déviées vers un autre circuit en attendant de pouvoir être décontaminées d'une partie de leur radioactivité artificielle. Le problème est que **ce cas de figure n'a pas été prévu lors de la conception des réacteurs**, et c'est donc le circuit des eaux pluviales qui a été mis à contribution pour remonter l'eau contaminée vers son point de départ ! Les eaux ont donc transité par un puisard (une cuve en inox). Ce puisard contenait deux pompes (expulsant les eaux vers le circuit normal) qui sont tombées en panne successivement. Le puisard

<sup>2</sup> Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ayant débordé, les eaux se sont répandues dans une enceinte en béton. Celle-ci n'étant pas étanche, une certaine quantité s'est écoulée dans l'environnement.

C'est ainsi que du tritium a été découvert dans la nappe phréatique sous la centrale ; et bien que la composition exacte du rejet intempestif ne soit pas précisément déterminée, il est établi que ce dernier comportait de nombreux autres radioéléments artificiels. Même en fonctionnement dit "normal", les centrales nucléaires rejettent nécessairement dans l'air et dans l'eau tout un tas de substances chimiques et radioactives. Ces rejets sont autorisés par un arrêté spécifique à chaque centrale et ils ne doivent en principe pas dépasser certains seuils : c'est l'opérateur EDF qui effectue lui-même les contrôles.

Toute l'histoire de l'impunité des opérateurs du nucléaire s'est donc définitivement arrêtée à la Cour d'appel de Toulouse le 3 décembre 2012. Les petits arrangements avec la loi ne pouvant plus continuer, le nucléaire "propre" va enfin révéler son vrai visage aux Français passablement anesthésiés par des décennies de propagande, qu'ils ont eux-mêmes financées "à l'insu de leur plein gré".

### Station de tram « Henri Bouchard » ?

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées viennent de faire une demande auprès de Pierre Cohen pour baptiser une station de la future ligne de tram « Garonne » du nom du **fondateur de notre association** (décédé en 2006).

Militant infatigable de la défense de l'environnement, bien connu des toulousains impliqués dans les grands débats publics locaux, Henri Bouchard se battit en particulier pour obtenir le tramway à Toulouse. Il le jugeait en effet bien plus intéressant que le métro, celui-ci étant plus long à mettre en oeuvre, plus coûteux (entre 3 et 4 fois plus cher que le tram) et ne remettant pas en cause physiquement l'omniprésence étouffante de la voiture. L'arrivée de la nouvelle ligne de tram pour décembre 2013 valide cette analyse dans une période de crise des finances publiques et de saturation automobile comme on n'en a jamais connue. Nous serions très heureux

qu'un hommage soit rendu à un de ceux qui avaient vu juste sur tant de sujets en lien avec l'écologie et la qualité de vie. Un si bel exemple d'engagement pour le bien commun ne doit pas être oublié.

### Rassemblement pour la sauvegarde de la zone humide du Testet (81)

Dimanche 10 novembre 2013 - 10h/18h

Pour obtenir un moratoire du barrage de Sivens et dans l'attente d'études indépendantes

<http://www.collectif-testet.org/> 06 83 46 97 08

### Les Prix Pinocchio : n'oubliez pas de voter !

Les Amis de la Terre-France poursuivent depuis 2007 une campagne sur la Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSEE). Son but ? Démontrer que les approches volontaires sont inefficaces et que les pouvoirs publics doivent mieux encadrer leurs activités.

En partenariat avec le CRID et Peuples Solidaires/Action Aid France, ils organisent l'élection des Prix Pinocchio. Mettant en lumière des cas concrets de violations de droits sociaux et environnementaux par des multinationales nominées, ces Prix sont l'occasion de dénoncer le fossé entre les discours « développement durable » et les actes réels constatés sur le terrain. Au travers de ces Prix, ces organisations militent pour un encadrement juridique contraignant des activités des multinationales.

<http://prix-pinocchio.org/>

### Réunions mensuelles publiques des Amis de la Terre Midi Pyrénées

Tous les 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois (sauf décembre), à 20h15/20h30 à la salle Castelbou 22 rue Léonce Castelbou, Toulouse, métro Compans-Caffarelli, **entrée libre**

– **mercredi 27 novembre : les coopératives intégrales**

– **mercredi 18 décembre : sujet non défini**

**Mailing liste des ATMP : Pour s'inscrire, envoyez un e-mail à «amisdelaterremp-request@ml.free.fr» avec comme sujet « subscribe » (« unsubscribe » pour se désinscrire)**

LA FEUILLE VERTE DES AMIS DE LA TERRE MIDI PYRENEES

Directeur de publication : Sébastien Sajas

Nouvel ISSN en cours

Mise en page, relecture, synthèse : Pauline R. et Sébastien Sajas

N°237 novembre-décembre 2013

Imprimé par nos soins.

Tél-répondeur : 07 81 90 49 93

courriel : [midipyrenees@amisdelaterre.org](mailto:midipyrenees@amisdelaterre.org)

**COTISATION (\*)** : (Abonnement au journal des Amis de la Terre, *La Baleine*, inclus) **SOUHAITABLE POUR UNE PERSONNE : 40 € COUPLE : 66 €**

**PETIT BUDGET : 10 €** (ou davantage)

**DONS (\*)** : ..... (\*) **Déductible des impôts à 66%**

**NOM**.....**PRÉNOM**.....**DATE**.....

**ADRESSE**.....

**Tél** : ..... **Courriel (en majuscules)**.....

**MONTANT VERSÉ** : ..... **MODE DE PAIEMENT** :  Chèque (à l'ordre des ATMP)  Espèces  Autre : .....

**Centres d'intérêts** : Agriculture, Air, Arbres-Forêt, Biodiversité naturelle et cultivée, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Énergie, G Habitat bioclimatique, Nano-Technologies, Nucléaire, Pollution électromagnétique, Risques industriels, Santé, Transports, Urbanisme, etc